

*Construction d'un bâtiment agricole  
Lycée Georges Desclaudes  
Saintes, 17100*

021-005

Marché public de travaux

# Règlement de la Consultation RC

Remise des offres :  
**03 janvier 2023 à 12h00**



## Table des matières

1- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION .....	3
a. Objet .....	3
b. Mode de passation .....	3
c. Type et forme de contrat .....	3
d. Décomposition de la consultation.....	3
2- CONDITIONS DE LA CONSULTATIONS .....	3
a. Délai de validité des offres .....	3
b. Formes juridiques du groupement.....	4
c. Variantes.....	4
d. Variantes exigées.....	4
e. Développement durable.....	4
f. Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
3- INTERLOCUTEURS SUR LE PROJET .....	4
a. Maitre d'ouvrage.....	4
b. Assistant Maitre d'Ouvrage.....	4
c. Bureau d'études géotechnique .....	5
d. Bureau de contrôle.....	5
e. Bureau d'étude thermique.....	5
f. Coordonnateur SPS .....	5
g. Bureaux d'études techniques (notamment structures).....	5
4- CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	5
a. Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
b. Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
5- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	6
6- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	6
a. Documents à produire.....	6
b. Présentation des variantes.....	8
c. Présentation des variantes exigées.....	8
d. Visite sur site .....	8
e. Usage des matériaux de type nouveau .....	9
7- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....	9
a. Transmission électronique .....	9
b. Transmission sous support papier.....	10
8- EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10

a. Sélection des candidatures.....	10
b. Attribution des marchés.....	10
c. Suite à donner à la consultation.....	12
9- RENSEIGNEMENTS complémentaires.....	12
a. Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
b. Procédure de recours .....	13

## 1- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

### a. Objet

La présente consultation concerne la construction d'un bâtiment agricole.

#### Lieux d'exécution des travaux :

Lycée professionnel agricole Georges Desclaude  
La Pichonnerie, Saintes (17100).

### b. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure ouverte. Elle est soumise aux dispositions du Code de la commande publique.

### c. Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique.

### d. Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots :

Lot n°	Désignation
01	VRD
02	Gros Œuvre
03	Charpente métallique
04	Couverture – Bardage – Récupération des EP

Chaque lot fait l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATIONS

### a. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

#### b. Formes juridiques du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### c. Variantes

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R.2151-8 à R.2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les plans, les normes en vigueur. Les variantes sont acceptées dans le cadre de proposition amenant une amélioration par rapport à la solution de base. Toute variante devra être justifiée dans le mémoire technique.

#### d. Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition. Le détail des variantes exigées est indiqué dans le CCTP du lot concerné. L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

#### e. Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

#### f. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations. L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

### 3- INTERLOCUTEURS SUR LE PROJET

#### a. Maître d'ouvrage

EPLEFPA DE SAINTONGE  
CFAA17  
Rue Georges Desclaudes, La Pichonnerie, 17100 Saintes

#### b. Assistant Maître d'Ouvrage

Horizon Atlantique SARL  
25 rue des Vacherons, 17100 Saintes  
Interlocuteur Travaux  
M Gregory Nadal  
gregory@horizon-atlantique.fr

06 51 91 33 16  
Interlocuteur Etudes  
M Valentin Kuchciak  
valentin@horizon-atlantique.fr  
06 65 12 04 01

c. Bureau d'études géotechnique

Apogéa Atlantique SAS  
18 bd Guillet Maillet, 17100 Saintes  
atlantique@apogea-sol.fr

d. Bureau de contrôle

DEKRA  
AGENCE NOUVELLE AQUITAINE  
211 avenue de Paris, 86000 POITIERS

e. Bureau d'étude thermique

Sans objet

f. Coordonnateur SPS

Vigies 17  
Résidence Pierre Loti  
76 cours Lemercier, 17100 Saintes  
contact.17@vigeis.fr

g. Bureaux d'études techniques (notamment structures)

A charge des entreprises

## 4- CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

a. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché débute à compter de la notification du contrat. Un ordre de service sera envoyé à chaque titulaire de lot pour le démarrage des prestations. Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe.

b. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 45 jours nets à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) communes pour tous les lots
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans de l'architecte
- Le PGCSPS
- Le RICT
- L'étude et le rapport géotechnique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 8 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6- PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### a. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots	Oui
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots	Oui
Le mémoire technique	Oui
Les plans détaillés de chaque partie du projet	Oui
Le calendrier prévisionnel d'exécution	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### b. Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au CCTP du lot concerné.

#### c. Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général « variantes exigées » comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

#### d. Visite sur site

Avant la remise des offres, les candidats doivent se rendre sur le site.

Pour ce faire, 1 date est prévue à cet effet :

- Le jeudi 15 décembre 2022 de 11h00 à 12h00

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'Assistant Maître d'Ouvrage HORIZON ATLANTIQUE.

Un justificatif de visite sera remis à l'entrepreneur à intégrer à son dossier



#### e. Usage des matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :  
.....  
pendant le délai de 10 ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes  
....."

Le cas échéant, le cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

## 7- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### a. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/116962/show>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
AGROCAMPUS DE SAINTONGE Rue Georges Desclaude 17100 SAINTES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

#### b. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8- EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

#### a. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **8 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### b. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, **pour tous les lots** :

Critères et sous-critères	Note
<b>1 – Prix</b>	<b>50%</b>
<b>2- Valeur technique (organisation de la qualité, organisation des travaux)</b>	<b>40 %</b>
2.1-Moyens humains affectés à la prestation	25 %
2.2-Moyens matériels affectés à la prestation	25 %
2.3-Moyens organisationnels (méthodologie) mis en place	25 %
2.4-Qualité des fournitures proposées	25 %
<b>3- Performances en matière de protection de l'environnement</b>	<b>5 %</b>
<b>4- Qualifications professionnelles</b>	<b>5 %</b>

- Pour le critère n°1 : Prix (50%) :  
**Le prix sera jugé sur 100 par rapport à l'offre la plus avantageuse.**
- Pour le critère n°2 : Valeur technique (40%) :  
**Notation pour les critères 2.1 à 2.4 :**

Valeur technique (organisation de la qualité, organisation des travaux)	Note
De 16 à 20 : Méthodologie ou moyens décrit précisément et adaptés aux prestations, mémoire n'appelant pas de réserves particulières	100
De 11 à 15 : Méthodologie ou moyens adapté mais manquants de précisions sur peu de points	75
De 6 à 10 : Méthodologie ou moyens adaptés mais manquants de précisions sur plusieurs points	50
De 0 à 5 : Méthodologie ou moyens généralistes non spécifiques aux particularités de la prestation	25

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### c. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants. La négociation ne pourra porter sur : l'objet du marché, les critères de sélection des candidatures ou des offres, les normes techniques fixées par le pouvoir adjudicateur, les conditions de réception d'ouvrage ou de réception de prestation, la durée du marché. Les modalités de négociation sont les suivantes :

- Les candidats intéressants sont les candidats les mieux classés au regard des critères de jugement des offres et dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures,
- Un mail via la plateforme sera envoyé aux candidats afin de formaliser la négociation (points de négociation, compléments d'information, heures et lieu d'un éventuel rendez-vous avec le pouvoir adjudicateur)
- Les candidats pourront éventuellement remettre une nouvelle offre dans un délai maximum de 5 jours,
- La négociation pourra porter sur tous les points, sans modifier les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché de manière substantielle.
- Plusieurs phases de négociation pourront avoir lieu : certains candidats pourront être éliminés à leur suite, par application des critères de sélection des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **8 jours**.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9- RENSEIGNEMENTS complémentaires

### a. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/116962/show>

Cette demande doit intervenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours au plus tard** avant la date limite de réception des offres.

## b. Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac - 86020 POITIERS

Le référé précontractuel contre la procédure initiée par l'établissement public délégant peut être introduit dans les conditions prévues à l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative pendant toute la durée de passation du contrat jusqu'à sa signature.

Une fois signé, le contrat conclu peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative.

La juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou à défaut jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Une fois signé, le contrat peut faire l'objet d'un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat. Le cas échéant, ce recours peut être assorti d'un référé suspension (article L.521-1 du Code de Justice Administrative).